

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR
Jeudi 25 janvier 2018 à 15h00
Siège social LRF – Champ Fleuri**

Présents: Yves ETHEVE - Johnny PAYET – Jocelyn TRULES – Jacky AMANVILLE – Rosaire MORISCOT – Laurence GRIS – Marinette JACQUENET – Irshad ABDUL MUNAF – Alex AUGUSTINE – Christophe DUMONTHIER - Stéphane FONTAINE - Thierry GUICHARD – Joseph Karl MOULTSON – Bernard PARIS – Hubert SIDONIE – Jean René RANGAMA

Absents excusés: Jean Jacques DUCRET – Gaëlle MOUNIAMA COUPAN – Daniel ROUVIERE – Jean Hugues TOSSEM

Secrétaire de séance : Marjorie ETIENNE

Début de séance : 15h00

IV) Dossier AO LANGEVIN

Le Comité Directeur en date du 27 novembre 2017 avait décidé de la suspension à titre conservatoire du Bureau de l'AO LANGEVIN pour propos portant atteinte à l'institution et avait transmis le dossier à la Régionale de Discipline pour instruction et suite à donner.

La Régionale de Discipline a convoqué les licenciés ci-dessous à sa séance du 13 décembre 2017. Les personnes concernées ne se sont pas présentées et se sont vues infliger les sanctions suivantes :

- Président : FRANCOMME Bertrand
3 matchs fermes de suspension
- Secrétaire : FRANCOMME Jean Christophe
6 matchs fermes de suspension et 50€ d'amende
- Trésorier : GRONDIN Mickael
6 matchs fermes de suspension et 50€ d'amende

Par courrier en date du 20 décembre 2017, le club AO LANGEVIN conteste les sanctions infligées ainsi que la convocation transmise par l'administratif de la Régionale de Discipline par mail, le 8 décembre 2017. Ladite convocation datée du 7 décembre 2017 convoquait en fait le club pour le 6 décembre 2017.

La Régionale de Discipline n'avait pas constaté l'erreur administrative et a tout de même sanctionné.

Constatant ces faits, le Comité Directeur décide d'annuler les sanctions à la date du 25 janvier 2018 et renvoie le dossier à la Régionale de Discipline afin de convoquer, auditionner et prendre les décisions qui s'imposent.

Ces décisions sont insusceptibles d'appel.

Le Président,

Yves ETHEVE